

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe***Conseil de Commerce
Division*Réservé
au
Moniteur
belge***15003911***

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le **26 DEC. 2014**

Greffier

Marie-Guy

Greffier assesseur

N° d'entreprise : 0424.020.256

Dénomination

(en entier) : **ETS VERHEU FRERES & FILS**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : 7712 Herseaux, rue des Frontaliers 126

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DENOMINATION - MODIFICATION OBJET SOCIAL -
TRANSFERT SIEGE SOCIAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le notaire Benoit CLOET à Herseaux-Mouscron en date du 17 décembre 2014, en cours d'enregistrement à Tournai 1,

Que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « ETS VERHEU FRERES & FILS » ayant son siège à 7712 Herseaux, rue des Frontaliers 126, a pris à l'unanimité des voix entre autres les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en la dénomination « ERL SERVICES ».

Deuxième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance relatif à la modification de l'objet social avec y annexé l'état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente septembre deux mille quatorze, l'assemblée, décide d'étendre l'objet social par ajout à l'objet social actuel des activités suivantes :

- « - consultance en informatique ;
- toutes prestations de services et conseils en informatique et technologies de l'information et communication ;
- la gestion de l'informatique de personnes privées et d'entreprises ;
- l'analyse et la programmation d'ordinateurs et d'installations informatiques ;
- tous services en rapport avec internet ;
- conseils en entreprises ;
- gestion de projets ;
- support et maintenance de parcs informatiques ;
- création de sites internet. »

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers 7503 Tournai (Froyennes), rue du Mont Garni 5.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts comme suit pour les adapter aux décisions prises ci-avant:

Article 1 : le texte de cet article est remplacé par le texte suivant : « La société est constituée sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée sous le dénomination de "ERL SERVICES".

Article 3 : la première phrase de cet article est remplacée par la phrase suivante :

« Le siège social de la société est situé à 7503 Tournai (Froyennes), rue du Mont Garni 5. ».

Article 4 : Après les mots : « - commerce de fleurs. », est ajouté le texte suivant :

« La société a également pour objet :

- consultance en informatique ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature



Volet B - Suite

- toutes prestations de services et conseils en informatique et technologies de l'information et communication ;
- la gestion de l'informatique de personnes privées et d'entreprises ;
- l'analyse et la programmation d'ordinateurs et d'installations informatiques ;
- tous services en rapport avec internet ;
- conseils en entreprises ;
- gestion de projets ;
- support et maintenance de parcs informatiques ;
- création de sites internet. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Notaire Benoît CLOET

Déposés en même temps :

- l'expédition de l'acte de modifications aux statuts ;
- rapport du gérant ;
- texte coordonné des statuts.